



Ministero della Giustizia

Dipartimento dell'Amministrazione Penitenziaria
Direzione Casa Circondariale di Verona
Settore Colloqui

LISTE DE BIENS AUTORISÉS LORS DE L'ENTRÉE EN PRISON

1. UN PEIGNE OU UNE BROSSA EN MATIÈRE PLASTIQUE.
2. UN COUPE ONGLES SANS LIME.
3. UNE PINCE DE PETITE DIMENSION.
4. UNE BROSSA À DENT SANS BASE D'ACIER ET CONTENUE DANS UNE CONFECTION TRANSPARENTE .
5. UN NÉCESSAIRE DE PAPIER À LETTRES RIGOREUSEMENT CACHETÉ-SCELLÉ (AUCUNE ENVELOPPE INDIVIDUELLE).
6. CONFECTIONS DE COUVERTS ET D' ASSIETTES (TOUT DOIT ÊTRE BLANC ET NON COLORÉ) EN MATIÈRE PLASTIQUE DU GENRE CAMPING (À UTILISER ET À JETER).
7. 1 TORCHON.
8. VÊTEMENTS AUTORISÉS AUX SENS DE L'ARTICLE 73.O.P.(VÊTEMENTS APPARTENANTS À LA PERSONNE IMPUTÉE OU CONDAMNÉE, VÊTEMENTS PROPRES ET DÉCENTS).
9. PEIGNOIR SANS CEINTURE.
10. LIVRES(EN LANGUE ÉTRANGÈRE AVEC RELATIVE TRADUCTION EN ITALIEN) JOURNAUX ET REVUES EN VENTE LIBRE À L'EXTÉRIEUR.
11. CAHIERS ,ALBUMS ,BLOCS-NOTES, GOMMES NEUVES (QUANTITE COMPRISE DANS LE POIDS ET TOUT CECI DOIT ÊTRE SCELLÉ ET TRANSPARENT).
12. DES CRAYONS OU UNE BOITE EN BOIS DE COULEURS.
13. UNE NAPPE EN TOILE CIRÉE DE PETITE DIMENSION.
14. VALISE-SAC-SAC À DOS,(DÉPOSER UNE DEMANDE À LA DIRECTION DU MAGASIN) ET CECI EST RÉSERVÉ EXCLUSIVEMENT AUX PERSONNES QUI SERONT REMISES EN LIBERTÉ À PARTIR DE LA MAISON D'ARRÊT .
15. MOUCHOIRS ET SERVIETTES EN TISSU
16. BLOUSONS SUIVANT LA SAISON , SANS CAPUCHE ET DE TOUTE FAÇON NON REMBOURRÉS .
17. LES ÉLÉMENTS DU TROUSSEAU PERSONNEL ET PERMIS SONT :
 - A. SOUS-VÊTEMENTS
 - B. SERVIETTES
 - C. UNE PAIRE DE CHAUSSURES À TALONS PLATS SANS TIGES MÉTALLIQUES À L'INTÉRIEUR DE LA SEMELLE.
 - D. UNE PAIRE DE TONGS EN PLASTIQUE (POUR L'ÉTÉ).
 - E. UNE PAIRE DE CHAUSSURES GENRE TENNIS SANS RIEN DE MÉTALLIQUE DANS LES TALONS.
 - F. UNE PAIRE DE CHAUSSONS POUR L'HIVER, NON REMBOURRÉS À L'INTÉRIEUR.
 - G. CEINTURE ÉLASTIQUE
 - H. PYJAMA.
 - I. DRAPS ET TAIE D'OREILLER.
 - J. COUVERTURE DU GENRE PLAID SANS BORD.

PRODUITS ALIMENTAIRES

CARACTÉRISTIQUES :

**CONDITIONNEMENT INDUSTRIEL; SOUS-VIDE; INTACT; ORIGINAL; TRANSPARENT;
DONC INSPECTION PLUS FACILE, SANS AVOIR BESOIN D'INTERVENIR MANUELLEMENT**

1. FROMAGES DU GENRE DUR OU SEMI-DUR, NON RECOUVERTS DE PARAFFINE.
2. SAUCISSONS EN TRANCHES.
3. CHARCUTERIE EN CUBES
4. WURSTEL MÊME FARCIS
5. BISCUITS SECS.
6. BISCOTTES, CRACKERS ET GRESSINS CLASSIQUES.
7. FRUITS SECS ET DURS (NOISETTES, ARACHIDES, GRAINES DE CITROUILLE, PISTACHES, AMANDES, NOIX). TOUS LES PRODUITS SONT DÉCORTIQUÉS ET NON ENROBÉS DE LEURS COQUILLES.
8. SALADE.
9. VIANDE CUIE EN TRANCHES.
10. POISSON CUIT EN TRANCHES.

LE PERSONNEL DE LA POLICE DES PRISONS EST AUTORISÉ À EFFECTUER DES CONTRÔLES SUR ÉCHANTILLONS.

LE PRODUIT ALIMENTAIRE QUI NE CORRESPOND PAS AUX DONNÉES REQUISÉS CITÉES PLUS HAUT NE SERA PAS VALIDE.

VERONA, 15/10/2015

**IL DIRETTORE
Dott.ssa Maria Grazia Bregoli**